



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU

8 JUILLET 2013 A 18 H 30 / MAISON DE LA CODECOM

Président de séance : Jacky LEMAIRE

Étaient présents : Mesdames Yolande STOCKER (ANCERVILLE), Bernadette FISCHER (HAIRONVILLE), Frédérique CHALOPPE (COUSANCES), Marie-Ange MAROT (LAVINCOURT), Messieurs Jean-Louis CANOVA (ANCERVILLE), Angelico MATTIONI (ANCERVILLE), Michel PEDRETTI (ANCERVILLE), Francis COLIN (BAZINCOURT), Christophe CAMONIN (BRILLON), Francis THIRION (COUSANCES), Hugues BERTHELON (JUVIGNY), Bernard HENRIONNET (LISLE), Alain ROMBI (MONTPLONNE), Jean GAVAZZI (NANT LE PETIT), Daniel CLAQUIN (SAVONNIERES), Roland FUFOUR (SOMMELONNE), Francis LEROUX (STAINVILLE), Dominique GRANDPIERRE (VILLE/SAULX).

Absents : Messieurs Claude DAOUZE (LAVINCOURT), Gaston CARRE (NANT LE PETIT) excusés, suppléés, Yannick INTINS (RUPT AUX NONAINS), Pascal QUERUEL (SOMMELONNE) excusés, non suppléés. Madame Delphine MALTHIERY (COUSANCES), non suppléée, Messieurs Gérard CHÂLONS (ANCERVILLE), Denis VARNIER (ANCERVILLE), Serge MULLER (AULNOIS), Patrick CHAMBRAUD (BAUDONVILLIERS), Jean-Noël PIERRE (BRILLON), Régis DUPONT (COUSANCES), Jean-Noël ARMANINI (LISLE), Roland LAVANDIER (SAUDRUPT) non suppléés, ,

Assistaient : Madame Michèle BERTRAND (MAULAN), Monsieur Jean-Marie GAUNY (BAZINCOURT),

Secrétaire de séance : Francis LEROUX

Convocations adressées par courrier le 1^{er} Juillet 2013



ORDRE DU JOUR

GYMNASE INTERCOMMUNAL D'ANCERVILLE
*Présentation de l'étude d'opportunité sur la construction
d'un second gymnase*

MAISON DE SANTE DE LISLE EN RIGAULT
Plan de financement prévisionnel

MULTI-ACCUEIL ET CHAUFFERIE BOIS DE BRILLON EN BARROIS
Plan de financement prévisionnel

MULTI-ACCUEIL ET ANTENNE MEDICALE DE COUSANCES LES FORGES
*Attribution des lots
Plan de financement prévisionnel*

PERSONNEL

Transfert de contrat entre le Centre de Gestion et la CODECOM

FOURNITURE DE REPAS AUX CANTINES SCOLAIRES

Lancement d'un appel d'offres

SUBVENTION AUX RAVALEMENT DE FAÇADES

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES



Jacky LEMAIRE accueille les membres du Conseil Communautaire et donne la parole à Messieurs Gilles BARNAGAUD et Anthony MESTAT tous deux en charge du Comité de configuration touristique au Pays Barrois venus présenter le projet “*Destination Barrois*” pour lequel l’adhésion de notre CODECOM est fortement souhaitée.



Après avoir remercié les deux intervenants, il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 h 45.

**1 – PRESENTATION DE L'ETUDE D'OPPORTUNITE SUR LA CONSTRUCTION D'UN
SECOND GYMNASSE INTERCOMMUNAL :**

Le Président donne la parole à Julien THIRIET, stagiaire en charge de l’étude. Celui-ci fait un état de l’existant ainsi qu’un état des besoins au niveau des écoles, associations sportives et comités départementaux.

Suite aux différentes rencontres avec 16 des maires de notre CODECOM, il présente :

- trois propositions d’implantation (*par ordre alphabétique*) : HAIRONVILLE, LA HOUPETTE, STAINVILLE
- trois scénarios de configuration : salle principale + salles pour activités annexes
 - *les associations souhaiteraient une salle de réunion*
 - *un équipement bibliothèque/ludothèque/médiathèque ainsi qu’un club house pourraient être intégrés de façon à ce que l’accompagnateur reste sur site durant la pratique sportive de l’accompagné*
 - *salles annexes pour la pratique d’un autre sport*
- les coûts estimatifs de transport pour les écoles.

Bernard HENRIONNET intervient et préconise de prendre rapidement une décision sur le lieu d’implantation et le scénario à choisir. Il rappelle qu’il est important de continuer à mailler le territoire avec nos équipements intercommunaux.

Angelico MATTIONI constate que le fait de construire auprès d’un groupe scolaire existant (*HAIRONVILLE*) est une très bonne idée. Par ailleurs, Daniel CLAQUIN fait remarquer que les conditions de circulation sont difficiles en hiver sur ce secteur, Jacky LEMAIRE précise que le Conseil Général a identifié les routes d’accès à la commune comme prioritaires pour le déneigement.

Francis LEROUX aborde le sujet de l’utilisation hors périodes scolaires et il est envisagé de l’ouvrir aux associations et aux centres aérés. Dans le cas où le gymnase serait situé à STAINVILLE, il propose de contractualiser avec la CODECOM de la HAUTE SAULX qui ne possède pas ce genre d’infrastructure sportive, ce qui en allègerait le coût de fonctionnement.

En ce qui concerne le financement, Jacky LEMAIRE fait remarquer que c'est à la commune accueillante du gymnase de prendre en charge les travaux de viabilisation et d'amenée des réseaux.

Francis THIRION pense que les membres du Conseil ne sont pas assez nombreux autour de la table et qu'il est préférable d'attendre le mois de Septembre pour décider de l'implantation de ce gymnase.

Le dossier de Julien THIRIET sera adressé à chacun et une réunion sera fixée à la rentrée afin de préciser si les élus sont convaincus ou non sur la nécessité de cette construction et de se positionner sur le lieu d'implantation et le type de salle choisie.

Règlement intérieur :

Pour satisfaire aux demandes de plusieurs associations sportives, le Président propose de prolonger les créneaux horaires d'utilisation du gymnase jusqu'à 22 h 30 au lieu de 22 h 00.

A l'unanimité, les membres du Conseil sont d'accord pour modifier l'article correspondant du règlement intérieur.

2 – MAISON DE SANTE D'ANCERVILLE :

Installation de sous-compteurs électriques :

Un devis a été demandé à l'entreprise SERELEC qui propose l'installation de 2 sous-compteurs (*SISA + SESARL*) pour un montant de 995.00 € HT.

A l'unanimité, les membres du Conseil donnent leur accord et chargent le Président de signer tous les documents nécessaires.

Etat des lieux :

Un devis a été demandé à l'Agence Diagnostic Habitat pour l'établissement d'un état des lieux à l'entrée des locaux, celui-ci se monte à 500.00 € HT pour une surface de 600 m2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire est d'accord et autorise le Président à signer les documents nécessaires (*à noter que la surface de la Maison de Santé de Lisle en Rigault étant plus importante, le montant de l'état des lieux sera plus élevé*).

3 – MAISON DE SANTE DE LISLE EN RIGAUT - Plan de financement prévisionnel :

Pour la subvention FEADER, les services préfectoraux ont demandé la révision du plan de financement excluant les studios, la pharmacie, l'aménagement des abords et l'équipement. Le montant éligible au FEADER est ramené à 86.55 %, chacun reçoit les détails du plan proposé qui se résume ainsi :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	1 272 113.52	CPER	86 550.00
Maîtrise d'œuvre	120 600.63	Hors CPER	86 550.00
Autres missions	16 445.58	Région	129 825.00
		G.I.P.	302 925.00
		DETR	117 411.13
		FEADER	200 000.00
		Autofinancement	485 898.89
Total	1 409 160.02	Total	1 409 160.02

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire valident le plan de financement proposé et autorisent le Président à signer tous les documents nécessaires aux demandes de subvention.

4 – MULTI-ACCUEIL ET CHAUFFERIE BOIS DE BRILLON EN BARROIS :

Suite au résultat de l'appel d'offres, le Président propose les plans de financement suivants :

Multi-accueil :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	506 179.16	CAF 55 (10 000 €/place)	150 000.00
Etudes et Maîtrise d'œuvre	52 699.50	FNADT (obtenu)	20 000.00
Equipements (inéligibles)	57 000.00	Région (appel à projets 2013)	109 439.33
		GIP (PAA 2013)	167 663.60
TOTAL	615 878.66	TOTAL	615 878.66

Chaufferie bois :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	113 543.34	Certificat d'Economie d'Energie (estimation)	10 000.00
		Pays Barrois	62 448.84
		Autofinancement	41 094.50
TOTAL	113 543.34	TOTAL	113 543.34

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire valident les plans de financement proposés et autorisent le Président à signer tous les documents nécessaires aux demandes de subvention.

5 – MULTI-ACCUEIL ET ANTENNE MEDICALE DE COUSANCES LES FORGES :

Ce point n'a pas été abordé car l'architecte n'a pas fourni les éléments.

6 – PERSONNEL :

A l'ouverture du multi-accueil "Ô comme 3 pommes", la gestion de deux auxiliaires de puériculture (1 temps plein + 1 mi-temps) avait été confiée au Centre de Gestion.

Sur ces deux personnes, seul le poste à mi-temps est encore effectif, le Président propose de le reprendre au niveau de la CODECOM, d'autant plus qu'avec l'embauche de l'agent de développement local, la charge de travail du directeur sera allégée.

Le Conseil Communautaire approuve, charge le Président des démarches et l'autorise à signer les documents nécessaires.

7 – FOURNITURE DE REPAS :

Le Président fait remarquer que le contrat qui lie la CODECOM à la SODEXO expire fin Juillet et qu'il y aurait lieu de relancer un appel d'offres pour la prochaine rentrée scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord pour le lancement de l'appel d'offres et, étant donné que le prochain Conseil Communautaire aura lieu après la rentrée scolaire, autorise le Président à statuer sur l'offre la mieux-disante et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision afin de ne pas entraîner de rupture dans la fourniture des repas.

8 – SUBVENTION AUX RAVALEMENTS DE FACADES :

Le Président présente deux dossiers :

Nom - Prénom	Commune	Montant des travaux TTC	Subvention CODECOM
SAUVAGEOT Henri	ANCERVILLE	4 800.00 €	457.50 €
PUYOO Benoît	SAUDRUPT	5 000.00 €	457.50 €

Le Conseil Communautaire donne son accord pour subventionner ces ravalements de façades à hauteur de 12.5 % d'une dépense plafonnée à 3 660.00 € et charge le Président de l'exécution de cette décision.

9 – INFORMATIQUE (non prévu à l'ordre du jour) :

Le Président informe le Conseil qu'il serait nécessaire de renouveler les ordinateurs des postes Relais Assistantes Maternelles (*portable*) et Actions Jeunesse (*problème de surchauffe*). Un devis a été demandé à la société Triangle Informatique pour un montant de 1 778.62 € HT. Les membres du Conseil acceptent et autorisent le Président à signer tout document permettant la réalisation de cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 21 h 00.

